

Rapport de transparence exercice 2021

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la Société des Artistes Interprètes (S.A.I) conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle (CPI) et aux articles 7 et 13 de ses statuts.

PREAMBULE

Le calendrier des compétences dévolues à la SAI s'échelonnant sur plusieurs années et ce dernier n'étant pas encore complètement réalisé, il a été décidé par les sociétés mères (Spedidam et Adami) de partager à 50/50, au cours de l'exercice 2021, les frais de fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements de la SAI.

La SAI a perçu en 2021 des sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers et des sommes issues de la rémunération supplémentaire de 20% due par les producteurs de phonogrammes au titre de l'allongement de la durée des droits. Concernant les sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers, aucune somme au titre des frais de gestion n'a été prélevée par la SAI sur ces perceptions, au motif principal que le travail de répartition est exécuté par lesdits organismes percepteurs, ou à défaut, peut être opéré de manière exceptionnelle au sein des sociétés mères. Concernant la rémunération supplémentaire de 20%, des frais de fonctionnement s'élevant à 15% des perceptions ont été prélevés sur les perceptions réalisées.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexes

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport de gestion des cogérants comprenant les faits caractéristiques de l'exercice est annexé au présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SAI est une société civile au capital de 1.000,00 euros, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres personnes physiques nommés pour une durée de deux années. Ils exercent la fonction de co-gérants de la société dont ils sont les représentants légaux et sont désignés à raison de : 1 membre proposé par la Spedidam et 1 membre proposé par l'Adami.

Les activités du conseil de gérance sont contrôlées par un conseil de surveillance nommé pour deux ans par l'assemblée générale composé de six membres personnes physiques habilitées par la loi ou les décisions sociales des sociétés associées, dans les proportions ci-après : 3 représentants de la Spedidam, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de la Spedidam ; 3 représentants de l'Adami, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de l'Adami.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

La SAI ne contrôle aucune personne morale.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Aucune somme n'a été versée en 2021 aux :

- Membres du conseil de gérance représentants légaux
- Membres du conseil de surveillance

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

Par catégories de droits et types d'utilisation

SOCIETES ETRANGERES		
Catégories de droits	Types d'utilisation	Perceptions
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	46 528,91
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Sonore	21 379,70
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle	1 485 253,49
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	7 095,55
Copie Privée	Copie Privée Sonore	341 689,89
Copie Privée	Type d'utilisation non Communiqué	79 220,50
Droit exclusif	Diffusion - Sonore	1,32
Droit exclusif	Mise à Disposition - Sonore	4 799,02
Droit exclusif	Reproduction - Sonore	5 162,72
Droit exclusif	Retransmission - Audiovisuel	3 541,52
Droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	2 491,79
Rémunération Equitable	Communication au Public - Audiovisuel	209 778,93
Rémunération Equitable	Communication au Public - Sonore	150 252,97
Rémunération Equitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	6 113,98
Rémunération Equitable	Diffusion	200 613,56
Rémunération Equitable	Diffusion (prestation sonore)	213 560,51
Rémunération Equitable	Execution Publique - Audiovisuel	16 409,47
Rémunération Equitable	Execution Publique - Sonore	250 211,76
Rémunération Equitable	Location - Audiovisuel	7 078,96
Rémunération Equitable	Location - Sonore	1 611,62
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Audiovisuel	26 156,42
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Sonore	23 039,92
Rémunération Equitable	Pret - Audiovisuel	4 000,07
Rémunération Equitable	Pret - Sonore	2 496,68
Rémunération Equitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	7 573,70
Rémunération Equitable	Reproduction -Sonore	320,59
Rémunération Equitable	Retransmission - Audiovisuel	74 449,14
Rémunération Equitable	Retransmission - Sonore	10 424,39
Rémunération Equitable	Type d'utilisation non Communiqué	3 269 348,97
	Total SE	6 470 606,06
RS 20		
Catégories de droits	Types d'utilisation	Perceptions
RS 20	Droit exclusif	2 279 598,98
	Total RS 20	2 279 598,98
	Total général	8 750 205,04

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Aucun investissement n'a été réalisé par la SAI à partir des revenus.

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services (art. R. 321-14 II 8°)

Aucun frais de gestion n'a été perçu par la SAI concernant les Sociétés Etrangères

Les frais de fonctionnement de la SAI sont de 779.456,28 euros pour l'exercice 2021. Les montants qui figurent au tableau 8.1 coûts ont été calculés en proportion des montants perçus par la SAI.

Ces frais de fonctionnement sont financés par moitié par la SPEDIDAM (389.728,14 euros) et pour l'autre moitié par l'ADAMI (389.728,14 euros).

Il est donc à noter que ces montants de 389.728,14 euros pour l'ADAMI et pour la SPEDIDAM sont compris dans les frais de gestion de ces deux sociétés.

Concernant la RS20, 15% de frais de gestion seront prélevés à la perception.

Les frais de gestion de la RS20 seront prélevés lors de la première répartition en septembre 2022, ils seront ensuite prélevés à la perception et non à la répartition. Cependant, la SAI a comptabilisé un produit constaté d'avance (frais de gestion 15%) et les charges constatées d'avance liées à cette répartition.

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Catégories de droits	Types d'utilisation	Frais de fonctionnement
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	4 039,50
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Sonore	1 856,12
Copie Privée	Copie Privee Audiovisuelle	128 945,07
Copie Privée	Copie Privee Audiovisuelle - Vidéogramme	616,01
Copie Privée	Copie Privee Sonore	29 664,45
Copie Privée	Type d'utilisation non Communiqué	6 877,68
Droit exclusif	Diffusion - Sonore	0,11
Droit exclusif	Mise à Disposition - Sonore	416,64
Droit exclusif	Reproduction - Sonore	448,21
Droit exclusif	Retransmission - Audiovisuel	307,46
Droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	216,33
Rémunération Equitable	Communication au Public - Audiovisuel	18 212,35
Rémunération Equitable	Communication au Public - Sonore	13 044,49
Rémunération Equitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	530,80
Rémunération Equitable	Diffusion	17 416,64
Rémunération Equitable	Diffusion (prestation sonore)	18 540,66
Rémunération Equitable	Execution Publique - Audiovisuel	1 424,62
Rémunération Equitable	Execution Publique - Sonore	21 722,60
Rémunération Equitable	Location - Audiovisuel	614,57
Rémunération Equitable	Location - Sonore	139,92
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Audiovisuel	2 270,82
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Sonore	2 000,25
Rémunération Equitable	Pret - Audiovisuel	347,27
Rémunération Equitable	Pret - Sonore	216,75
Rémunération Equitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	657,53
Rémunération Equitable	Reproduction -Sonore	27,83
Rémunération Equitable	Retransmission - Audiovisuel	6 463,44
Rémunération Equitable	Retransmission - Sonore	905,01
Rémunération Equitable	Type d'utilisation non Communiqué	283 834,68
RS 20	Droit exclusif	217 698,45
Total général		779 456,28

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Sans objet *cf préabule*

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet *cf préabule*

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Sans objet *cf préabule*

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que finalité de ces déductions ;

Sans objet *cf préabule*

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects

Sans objet *cf préabule*

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES

Catégories de droit / type d'utilisation	Années de perceptions		Total général
	2020	2021	
Cablodistribution	21 565,41	67 964,31	89 529,72
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	21 565,41	46 260,19	67 825,60
Communication / Retransmission par Câble - Sonore		21 704,12	21 704,12
Copie Privée	276 025,17	1 470 212,52	1 746 237,69
Copie Privée Audiovisuelle	253 103,91	1 190 750,91	1 443 854,82
Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	2 883,68		2 883,68
Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme		7 203,22	7 203,22
Copie Privée Sonore	19 113,66	189 900,78	209 014,44
Type d'utilisation non Communiqué	923,92	82 357,61	83 281,53
Droit exclusif	9 087,86	779,99	9 867,85
Diffusion - Sonore		1,34	1,34
Mise à Disposition - Sonore		34,53	34,53
Reproduction - Sonore	2 298,45	743,67	3 042,12
Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	6 789,41	0,45	6 789,86
Rémunération Equitable	1 132 123,44	3 301 111,30	4 433 234,01
Communication au Public - Audiovisuel	267 380,56	1 529,03	268 909,59
Communication au Public - Sonore	35 398,13	74 333,08	109 731,21
Communication au Public Lieux Sonorisés		942,62	942,62
Diffusion		203 657,75	203 657,75
Diffusion (prestation sonore)	95 722,16	87 537,09	183 259,25
Execution Publique - Audiovisuel	1 018,92	16 610,87	17 629,79
Execution Publique - Sonore	24 024,53	148 946,47	172 971,00
Location - Audiovisuel	10 078,73	7 136,22	17 214,95
Location - Sonore	713,13	1 040,40	1 753,53
Mise à Disposition - Audiovisuel	5 425,49	4 973,98	10 399,47
Mise à Disposition - Sonore	3 902,67	9 500,16	13 402,83
Pret - Audiovisuel	0,02	2 925,45	2 925,47
Pret - Sonore	150,89	1 000,44	1 151,33
Radiodiffusion Sonore (Radio)		7 688,63	7 688,63
Reproduction -Sonore	0,06	15,30	15,36
Retransmission - Audiovisuel	101 961,61	240,63	102 202,24
Retransmission - Sonore	197,13	4 478,99	4 676,12
Type d'utilisation non Communiqué	586 149,41	2 728 554,19	3 314 702,87
Total général	1 438 801,88	4 840 068,12	6 278 870,00

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES AFFECTÉES EFFECTIVEMENT RÉGLÉES AUX ASSOCIÉS COMMUNS DE LA SPEDIDAM ET DE L'ADAMI

Catégories de droits/type d'utilisation		Montant
Droits exclusifs		3 810,61
Cablo-distribution		4 477,16
	Retransmission par Câble - Audiovisuel	646,62
	Retransmission par Câble - Sonore	3 830,54
Rémunération équitable		995 000,46
	Communication au Public - Audiovisuel	4 227,78
	Communication au Public - Sonore	88 600,80
	Execution Publique - Audiovisuel	12,66
	Location - Sonore	4 211,20
	Radiodiffusion Sonore (Radio)	53 191,24
	Type d'utilisation non Communiqué	844 756,78
Copie privée sonore		115 583,56
Copie privée audiovisuelle		26 747,95
TOTAL GENERAL		1 145 619,74

9.3. Fréquence des versements.

La fréquence des règlements est trimestrielle.

9.4. Montant total des sommes facturées ;

Factures 2021				
04/01/2021	adami	B-210001	playright	56 404,23
05/01/2021	spedi dam	B-210002	gda	5 140,21
05/01/2021	adami	B-210003	gda	3 954,58
05/01/2021	spedi dam	B-210004	raap	584,22
11/01/2021	adami	B-210005	vdfs	3 862,83
13/01/2021	adami	B-210006	swissperform	140 786,24
18/01/2021	adami	B-210007	artisti	32 638,19
18/01/2021	adami	B-210008	artisti	2 915,92
19/01/2021	adami	B-210009	playright	15 973,08
22/01/2021	spedi dam	B-210013	playright	4 886,36
29/01/2021	spedi dam	B-210014	playright	3 823,67
30/01/2021	adami	B-210015	playright	240 414,25
26/02/2021	spedi dam	B-210016	gda	5 105,87
26/02/2021	adami	B-210017	abramus	43 279,25
12/03/2021	spedi dam	B-210018	gramex finlande	5 000,00
15/03/2021	spedi dam	B-210019	ppl	226,73
15/03/2021	spedi dam	B-210020	gramex danemark	1 366,30
16/03/2021	adami	B-210021	gramex danemark	1 652,16
22/03/2021	adami	B-210022	sena	116 919,42
23/03/2021	adami	B-210023	eji	13 298,55
23/03/2021	adami	B-210024	eji	795,34
23/03/2021	adami	B-210025	norma	271,17
24/03/2021	adami	B-210026	sami	24 495,95
25/03/2021	spedi dam	B-210027	sena	57 389,11
31/03/2021	spedi dam	B-210028	ppl	971,62
31/03/2021	adami	B-210029	ppl	4 473,18
13/04/2021	spedi dam	B-210030	itsright	133 033,63
16/04/2021	spedi dam	B-210031	gramex finlande	1 884,94
19/04/2021	spedi dam	B-210032	sami	8 147,07
19/04/2021	spedi dam	B-210033	huzip	2 134,74
22/04/2021	adami	B-210034	gramex finlande	11 320,15
27/04/2021	adami	B-210035	becs	22 197,96
25/05/2021	adami	B-210036	norma	8 484,84
25/05/2021	adami	B-210037	vdfs	4 511,06
25/05/2021	adami	B-210038	eji	36 457,05
26/05/2021	spedi dam	B-210039	gvl	79 813,91
03/06/2021	spedi dam	B-210040	playright	218 101,64
03/06/2021	adami	B-210041	playright	1 272,74
03/06/2021	adami	B-210042	playright	449 825,53
03/06/2021	adami	B-210043	gramo	5 269,74
07/06/2021	adami	B-210044	sami	6 151,15
09/06/2021	adami	B-210045	gda	438,23
15/06/2021	adami	B-210046	gda	72,42
15/06/2021	adami	B-210047	norma	3 789,29
17/06/2021	adami	B-210048	playright	869 777,69
18/06/2021	adami	B-210049	fkmp	8 649,27
21/06/2021	adami	B-210050	sena	47 001,32
21/06/2021	adami	B-210051	sena	14 156,34
22/06/2021	adami	B-210052	gramo	1 843,81
24/06/2021	spedi dam	B-210053	sami	99 228,97
24/06/2021	spedi dam	B-210054	agata	909,11
24/06/2021	spedi dam	B-210055	sena	24 929,00
28/06/2021	adami	B-210056	gda	118,98
29/06/2021	adami	B-210057	sami	33 780,29
02/07/2021	spedi dam	B-210058	ppl	53 129,80
06/07/2021	spedi dam	B-210059	norma	2 489,35
06/07/2021	spedi dam	B-210060	itsright	576,88

(Suite des montants facturés en 2021)

08/07/2021	adami	B-210061	gramex danemark	21 110,46
08/07/2021	adami	B-210062	norma	234 257,18
12/07/2021	spedidam	B-210063	gramex danemark	11 110,02
20/07/2021	spedidam	B-210064	aie	36 691,06
26/07/2021	spedidam	B-210065	norma	308,18
26/07/2021	adami	B-210066	ppl	171 596,07
26/07/2021	adami	B-210067	artisti	17 724,09
27/07/2021	adami	B-210068	ppl	9 706,02
29/07/2021	adami	B-210069	gvl	92 614,79
03/08/2021	adami	B-210070	playright	8 841,82
04/08/2021	adami	B-210071	swissperform	214 302,21
10/08/2021	adami	B-210072	becs	210,25
11/08/2021	adami	B-210073	vdfs	1 818,60
18/08/2021	adami	B-210074	gramex finlande	1 990,15
24/08/2021	spedidam	B-210075	gramex finlande	1 000,70
01/09/2021	adami	B-210076	credidam	12 743,33
01/09/2021	adami	B-210077	credidam	28 772,43
27/09/2021	adami	B-200118 BIS	sampra	674,86
27/09/2021	adami	B-210078	norma	3 075,57
28/09/2021	spedidam	B-210079	sena	7 615,56
28/09/2021	adami	B-210080	sena	12 676,68
01/10/2021	adami	B-210082	sami	21 866,66
04/10/2021	spedidam	B-210083	sami	21 449,50
14/10/2021	adami	B-210084	aisge	1 515,17
18/10/2021	adami	B-210085	vdfs	31 318,91
03/11/2021	adami	B-210086	playright	37 091,14
08/11/2021	adami	B-210087	playright	185 057,19
12/11/2021	adami	B-210088	norma	8 069,20
15/11/2021	spedidam	B-210089	agata	1 985,84
15/11/2021	spedidam	B-210090	playright	89 945,63
15/11/2021	adami	B-210091	ppl	2 701,86
17/11/2021	adami	B-210092	artisti	1 019,60
19/11/2021	adami	B-210093	sampra	5 055,02
19/11/2021	adami	B-210094	lsg	31 530,33
20/11/2021	adami	B-210095	swissperform	273 616,23
02/12/2021	adami	B-210096	cpra	79 127,59
02/12/2021	spedidam	B-210097	gvl	6 084,28
02/12/2021	spedidam	B-210098	ppl	2 528,98
02/12/2021	adami	B-210099	gramex finlande	16 849,29
02/12/2021	spedidam	B-210100	gramex finlande	9 090,90
07/12/2021	adami	B-210101	nuovo imaie	631 702,86
09/12/2021	spedidam	B-210102	playright	4 795,18
13/12/2021	adami	B-210103	aarc	3 239,23
13/12/2021	adami	B-210104	playright	1 867,42
13/12/2021	adami	B-210105	playright	14 470,91
13/12/2021	adami	B-210106	nuovo imaie	311 428,03
15/12/2021	spedidam	B-210107	stoart	59 288,93
15/12/2021	adami	B-210108	stoart	97 434,56
15/12/2021	adami	B-210109	sami	16 577,57
15/12/2021	spedidam	B-210110	sami	9 480,43
16/12/2021	adami	B-210111	huzip	18 542,62
15/12/2021	spedidam	B-210112	huzip	8 278,57
16/12/2021	spedidam	B-210113	itsright	3 788,01
16/12/2021	adami	B-210114	aie	116 299,83
20/12/2021	adami	B-210115	ppl	57 583,70
22/12/2021	adami	B-210116	gda	48 154,56
22/12/2021	adami	B-210118	playright	2 582,13
22/12/2021	adami	B-210119	aisge	73,48
23/12/2021	adami	B-210120	gda	18 139,01
24/12/2021	adami	B-210121	aisge	384 488,92
24/12/2021	adami	B-210122	vdfs	1 635,79
24/12/2021	adami	B-210123	gramo	2 220,24
29/12/2021	spedidam	B-210124	aie	36 930,47
29/12/2021	spedidam	B-210124B	aie	6 294,02
30/12/2021	adami	B-210125	sena	28 501,87
30/12/2021	spedidam	B-210126	ppl	26 007,90
30/12/2021	spedidam	B-210127	playright	106,77
31/12/2021	spedidam	B-210128	gda	8 011,78
			TOTAL FACTURES (A)	6 568 793,47
			FACTURES 2020 ENC.EN 2021 (B)	1 083 610,33
			FACTURES 2021 A ENC. (C)	-1 181 797,74
			PERCEPTIONS 2021 (A+B-C)	6 470 606,06

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES AFFECTÉES NON RÉGLÉES

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Années de perception				Total général
	2018	2019	2020	2021	
Droits exclusifs	21,52		58,56		80,08
Cablo-distribution	6,76	-	2,08	48,41	57,25
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	6,76		2,08	3,70	12,54
Communication / Retransmission par Câble - Sonore				44,71	44,71
Rémunération équitable	3 106,80	50 362,20	27 056,39	30 430,51	110 955,90
Communication au Public - Sonore		886,35	1 993,83	1 745,19	4 625,37
Communication au Public Lieux Sonorisés	88,41	44,39	96,45		229,25
Execution Publique - Audiovisuel	0,34		0,11	0,22	0,67
Execution Publique - Sonore		48,30	209,61	2 250,66	2 508,57
Location - Audiovisuel		1,05	17,20	4,81	23,06
Location - Sonore	32,75	78,60	45,94	5,56	162,85
Pret - Audiovisuel			3,08		3,08
Pret - Sonore			286,52	196,98	483,50
Radiodiffusion Sonore (Radio)	385,70	536,13	2 905,00	856,88	4 683,71
Reproduction -Sonore	-	2,39	1,14	3,99	7,52
Retransmission - Audiovisuel		24,44	96,78		121,22
Retransmission - Sonore		0,64	1,05	46,02	47,71
Type d'utilisation non Communiqué	2 599,60	48 739,91	21 399,68	25 320,20	98 059,39
Copie privée sonore	7,32	11 218,17	2 936,32	4 159,04	18 320,85
Copie privée audiovisuelle	12,77	295,21	427,61	874,82	1 610,41
TOTAL GENERAL	3 155,17	61 875,58	30 480,96	35 512,78	131 024,49

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Au cours de l'exercice 2021, la SAI a perçu des droits à répartir que de la part d'organismes de gestion collective étrangers en vertu d'accords de représentation conclus par ses sociétés mères. Pour ce type de rémunérations, le délai de versement aux ayants droits est le délai prévu par l'article L. 324-12 III, soit six mois à compter de leur réception. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ». Or il est fréquent, précisément, que les fichiers fournis à la SAI par les organismes homologues étrangers ne comprennent pas l'ensemble des informations nécessaires au paiement, notamment le nom des artistes-interprètes permettant

l'individualisation des sommes à verser. Cette situation impose à la SAI des procédures et recherches complémentaires pouvant expliquer le dépassement légitime par la SAI du délai de six mois.

Concernant les perceptions correspondant à la rémunération supplémentaire de 20% due au titre de l'allongement de la durée des droits dans le domaine sonore, la SAI respectera également le délai fixé par l'article L. 324-12. En effet le délai maximal de versement fixé par l'article L. 324-12 I est dans ce cas de neuf mois à compter de la fin de l'exercice au cours duquel les revenus provenant de l'exploitation des droits ont été perçus, soit s'agissant des revenus perçus en 2021 un délai maximal au 30 septembre 2022.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

NEANT

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

10.1. Montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

MONTANTS DES SOMMES RECUES

Catégories de droits	Types d'utilisation	Perceptions
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	46 528,91
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Sonore	21 379,70
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle	1 485 253,49
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	7 095,55
Copie Privée	Copie Privée Sonore	341 689,89
Copie Privée	Type d'utilisation non Communiqué	79 220,50
Droit exclusif	Diffusion - Sonore	1,32
Droit exclusif	Mise à Disposition - Sonore	4 799,02
Droit exclusif	Reproduction - Sonore	5 162,72
Droit exclusif	Retransmission - Audiovisuel	3 541,52
Droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	2 491,79
Rémunération Equitable	Communication au Public - Audiovisuel	209 778,93
Rémunération Equitable	Communication au Public - Sonore	150 252,97
Rémunération Equitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	6 113,98
Rémunération Equitable	Diffusion	200 613,56
Rémunération Equitable	Diffusion (prestation sonore)	213 560,51
Rémunération Equitable	Execution Publique - Audiovisuel	16 409,47
Rémunération Equitable	Execution Publique - Sonore	250 211,76
Rémunération Equitable	Location - Audiovisuel	7 078,96
Rémunération Equitable	Location - Sonore	1 611,62
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Audiovisuel	26 156,42
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Sonore	23 039,92
Rémunération Equitable	Pret - Audiovisuel	4 000,07
Rémunération Equitable	Pret - Sonore	2 496,68
Rémunération Equitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	7 573,70
Rémunération Equitable	Reproduction - Sonore	320,59
Rémunération Equitable	Retransmission - Audiovisuel	74 449,14
Rémunération Equitable	Retransmission - Sonore	10 424,39
Rémunération Equitable	Type d'utilisation non Communiqué	3 269 348,97
	Total	6 470 606,06

MONTANT DES SOMMES VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE :

La Spedidam et l'Adami ont confié à la SAI la perception des sommes versées pour le compte de leurs associés en vertu des accords bilatéraux conclus avec les organismes de gestion collective étrangers ; le versement des sommes dues, en vertu de ces mêmes accords, aux organismes de gestion collective étrangers, reste lui du ressort de la Spedidam et de l'Adami. En conséquence la SAI a procédé directement aux versements aux associés ayant confié un double mandat, à la fois à la Spedidam et à l'Adami. Pour les associés ayant confié un mandat unique à l'une ou l'autre de ces deux sociétés la SAI a reversé les montants correspondant à l'une et l'autre afin qu'elle procède aux versements de leurs propres associés.

DETAIL DES SOMMES AFFECTEES AUX ARTISTES par catégories de droits et type d'utilisation

	Artistes SAI	Artistes ADAMI	Artistes SPEDIDAM	RBT OGC	ROMPU
Cablodistribution	4 525,15	84 587,41	9,03	408,20	- 0,07
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	652,40	66 791,09	9,03	373,00	0,08
Communication / Retransmission par Câble - Sonore	3 872,75	17 796,32		35,20	- 0,10
Copie Privée	147 791,62	1 622 700,12	87 558,05	22 564,50	
Copie Privee Audiovisuelle	27 679,64	1 405 902,38	528,88	17 376,54	0,80
Copie Privee Sonore	51 850,18	132 870,38	22 012,32	5 167,11	0,69
Type d'utilisation non Communiqué	68 261,80	83 927,36	65 016,85	20,85	2,00
Droit exclusif	3 890,43	2 323,93	3 659,96		1,99
Diffusion - Sonore	0,46	0,10	0,76		0,02
Mise à Disposition - Sonore	21,26	0,08	13,79		2,00
Reproduction - Sonore	1 506,43	1 540,62	0,93		
Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	2 362,28	783,13	3 644,48		- 0,03
Produits financiers					
Rémunération Equitable	1 029 015,09	2 382 212,19	803 053,60	84 566,45	2,93
Communication au Public - Audiovisuel	4 295,80	263 467,09		1 146,67	0,03
Communication au Public - Sonore	31 810,13	70 842,70	6 954,46	123,19	0,73
Communication au Public Lieux Sonorisés	19,00		923,62		
Diffusion		202 911,13		746,62	
Diffusion (prestation sonore)	53 105,31	93 622,03	31 169,62	5 361,89	0,40
Execution Publique - Audiovisuel	12,99	17 564,81		51,98	0,01
Execution Publique - Sonore	61 706,35	55 469,83	55 472,64	322,87	- 0,69
Location - Audiovisuel	183,53	16 993,26		37,25	0,91
Location - Sonore	632,14	1 075,47	44,07	1,04	0,81
Mise à Disposition - Audiovisuel	215,32	10 365,08	32,83	30,69	0,29
Mise à Disposition - Sonore	3 511,14	6 984,49	2 628,53	34,33	- 0,40
Pret - Audiovisuel		2 924,50	0,02	0,95	
Pret - Sonore	209,49	47,91	893,82	0,25	- 0,14
Radiodiffusion Sonore (Radio)	1 423,54	6 095,68	169,55		- 0,14
Reproduction -Sonore	8,30	0,14	6,91		0,01
Retransmission - Audiovisuel	2 009,16	99 952,44		240,62	0,02
Retransmission - Sonore	1 375,47	1 822,73	1 472,26	5,51	0,15
Type d'utilisation non Communiqué	868 497,42	1 532 072,90	703 285,27	76 462,59	0,94
Total général	1 185 222,29	4 091 823,65	894 280,64	107 539,15	4,85

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Sans objet. *Cf. réponse 10.1*

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Sans objet. *Cf. préambule*

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme

Cf deuxième tableau du 10.1 ci-dessus

« DETAIL DES SOMMES AFFECTEES AUX ARTISTES par catégories de droits et type d'utilisation »

Comptes annuels

SAI

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

Exercice du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021

Comptes arrêtés au : 31 décembre 2021

En Euros

APE : 9002Z

SIRET : 479 621 575 00014

Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	5
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	8
Amortissements	9
Etat des échéances, créances et des dettes	10
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avances	12
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	15
Détail compte de résultat	16
Affectation des droits au 31/12/2021	19
Récapitulation des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2021	20
Détail des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2021	21
Sommes réparties mais non encore versées au 31/12/2021	22
Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation Au 31/12/2021	23
Sommes versées au 31/12/2021	24
Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles	25
Tableau de financement	26

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	240 208	159 670	80 538	140 159
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes	116 298		116 298	116 298
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	13 553	6 236	7 317	9 395
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		370 060	165 906	204 153	265 852
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 204 743		2 204 743	1 925 116
	Autres créances	1 520 452		1 520 452	1 376 272
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	3 366 357		3 366 357	1 519 302	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	162 056		162 056	
	TOTAL (III)	7 253 607		7 253 607	4 820 691
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		7 623 667	165 906	7 457 761	5 086 543

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 000	1 000
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	453 149	474 912
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	545 113 281 570	788 164 372 836
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 834 988	3 449 631
	Produits constatés d'avance (1)	341 940	
	Total des dettes	7 456 761	5 085 543
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 457 761	5 086 543
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	0,00	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	7 003 611	4 610 631	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2021	31/12/2020
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	796 146		796 146	1 114 796
	Montant net du chiffre d'affaires	796 146		796 146	1 114 796
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			40 036	
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			328		
Autres produits			11	234	
Total des produits d'exploitation (1)				836 521	1 115 030
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			535 167	767 770
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 341	4 065
	Salaires et traitements			153 576	189 518
	Charges sociales du personnel			80 720	86 144
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			62 689	62 910
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			28	141	
Total des charges d'exploitation (2)				836 521	1 110 548
RESULTAT D'EXPLOITATION					4 482

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 482
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 482
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		6 242
	Total des produits exceptionnels		6 242
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		8 631 2 093
	Total des charges exceptionnelles		10 724
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(4 482)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		836 521	1 121 272
TOTAL DES CHARGES		836 521	1 121 272
RESULTAT DE L'EXERCICE			

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe libre

Faits caractéristiques de l'exercice.

L'exercice 2021 a une nouvelle fois été marqué par la crise sanitaire de la COVID 19. Cependant et malgré la pandémie, les chiffres de perception en provenance des organismes de gestion collective étrangers ont augmenté pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020.

La SAI a poursuivi ses objectifs tout en continuant à optimiser ses coûts de structure opérationnelle.

Aucune embauche n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021. La SAI a fait appel à partir de septembre 2021 à un Directeur de Programme, en tant que prestataire, avec pour mission de redéfinir et poursuivre la stratégie de réalisation des projets confiés à la SAI, notamment en matière de systèmes d'information. Plus précisément il s'agit de réaliser les outils de répartition et de paiement de la rémunération supplémentaire de 20% aux artistes éligibles, de finaliser la présence de la SAI dans les bases de données internationales IPD (artistes-interprètes) et VRDB (enregistrements), et enfin de poursuivre le travail de préparation de la répartition commune des rémunérations légales (rémunération pour copie privée et rémunération équitable). Sa mission consiste aussi à réviser le schéma directeur des systèmes d'information et à suivre et coordonner l'ensemble de la réalisation de ces projets.

Sur plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 25 juin 2021. Le conseil de gérance s'est réuni 10 fois. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 23 juin 2021 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, conformément à nos prévisions, la SAI a réalisé ses premières perceptions, à la suite de nombreuses négociations et mises en demeure faites auprès des majors de l'industrie phonographique ainsi que leur organisation professionnelle. Le montant total des perceptions encaissées au titre de la rémunération supplémentaire de 20% pour l'année 2021 a été de 2 507 559 € TTC et de 2 279 599 € HT. Les premières répartitions et paiements à ce titre auront lieu en 2022.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI puis « traitées » par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 6.470.606€ au cours de l'année 2021. Elle a procédé au cours de l'année 2021 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 1.145.620€. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont membres.

Au titre de la répartition des rémunérations légales par la SAI (copie privée et rémunération équitable), les travaux visant à l'élaboration de règles de répartition communes se sont poursuivis en 2021, de même que le rapprochement des bases enregistrements et artistes-interprètes, aux fins de constitution de référentiels commun.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 457 761** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **836 521** euros et un total **charges** de **836 521** euros, dégageant ainsi un **résultat** de euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	356 506					356 506
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 506					356 506
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres : Instal., agencet, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	12 563		990			13 553
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 563		990			13 553
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	369 069		990			370 060

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	100 049	59 621		159 670
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 049	59 621		159 670
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier	3 168	3 068		6 236	
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 168	3 068		6 236	
TOTAL		103 217	62 689		165 906

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 204 743	2 204 743	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 227	33 227	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	548 319	548 319	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	935 348	935 348	
Débiteurs divers	3 559	3 559		
Charges constatées d'avances	162 056	162 056		
	TOTAL DES CREANCES	3 887 251	3 887 251	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	545 113	545 113		
	Personnel et comptes rattachés	17 334	17 334		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 056	16 056		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	247 066	247 066		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 114	1 114		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	5 834 988	5 834 988			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	341 940	341 940			
	TOTAL DES DETTES	7 003 611	7 003 611		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

		31/12/2021
Total des Charges à payer		546 043
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		513 382
<i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	513 382	
Dettes fiscales et sociales		32 662
<i>CONGES A PAYER</i>	17 251	
<i>CH. SOC. S/ CP</i>	9 677	
<i>ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER</i>	2 308	
<i>ORG SOC FORMATION PROF A PAYER</i>	3 426	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		162 056	162 056
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			162 056

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		341 940	341 940
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			341 940

--

Détail de l'Actif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	204 153	<i>2,74</i>	265 852	<i>5,23</i>	(61 699)	<i>-23,21</i>
Concessions brevets et droits similaires	80 538	<i>1,08</i>	140 159	<i>2,76</i>	(59 621)	<i>-42,54</i>
LOGICIELS	240 208	<i>3,22</i>	240 208	<i>4,72</i>		
AMORT. LOGICIELS	(159 670)	<i>-2,14</i>	(100 049)	<i>-1,97</i>	(59 621)	<i>-59,59</i>
Avances et acomptes versés sur immob. incorporelles	116 298	<i>1,56</i>	116 298	<i>2,29</i>		
IMMO. INC. EN COURS	116 298	<i>1,56</i>	116 298	<i>2,29</i>		
Autres immobilisations corporelles	7 317	<i>0,10</i>	9 395	<i>0,18</i>	(2 078)	<i>-22,12</i>
MATERIEL DE BUREAU	13 553	<i>0,18</i>	12 563	<i>0,25</i>	990	<i>7,88</i>
AMORT. MATERIEL DE BUREAU	(6 236)	<i>-0,08</i>	(3 168)	<i>-0,06</i>	(3 068)	<i>-96,85</i>
TOTAL III - Actif Circulant NET	7 253 607	<i>97,26</i>	4 820 691	<i>94,77</i>	2 432 917	<i>50,47</i>
Créances clients et comptes rattachés	2 204 743	<i>29,56</i>	1 925 116	<i>37,85</i>	279 627	<i>14,53</i>
Collectif clients débiteurs	2 204 743	<i>29,56</i>	1 925 116	<i>37,85</i>	279 627	<i>14,53</i>
Autres créances	1 520 452	<i>20,39</i>	1 376 272	<i>27,06</i>	144 180	<i>10,48</i>
Collectif fournisseurs débiteurs	3 559	<i>0,05</i>			3 559	
URSSAF	32 698	<i>0,44</i>			32 698	
LSN ASSURANCES	529	<i>0,01</i>			529	
TVA DEDUCTIBLE	8 427	<i>0,11</i>	2 998	<i>0,06</i>	5 429	<i>181,12</i>
CREDIT DE TVA A REPORTER	454 328	<i>6,09</i>	416 426	<i>8,19</i>	37 902	<i>9,10</i>
TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	85 564	<i>1,15</i>	119 093	<i>2,34</i>	(33 530)	<i>-28,15</i>
ADAMI FRAIS GENERAUX	467 674	<i>6,27</i>	418 878	<i>8,24</i>	48 796	<i>11,65</i>
SPEDIDAM FRAIS GENERAUX	467 674	<i>6,27</i>	418 878	<i>8,24</i>	48 796	<i>11,65</i>
Disponibilités	3 366 357	<i>45,14</i>	1 519 302	<i>29,87</i>	1 847 054	<i>121,57</i>
CREDIT MUTUEL	3 366 357	<i>45,14</i>	1 519 302	<i>29,87</i>	1 847 054	<i>121,57</i>
Charges constatées d'avance	162 056	<i>2,17</i>			162 056	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	162 056	<i>2,17</i>			162 056	
TOTAL DUBILAN ACTIF	7 457 761	<i>100,00</i>	5 086 543	<i>100,00</i>	2 371 218	<i>46,62</i>

Détail du Passif

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	1 000	0,01	1 000	0,02		
Capital Social ou individuel	1 000	0,01	1 000	0,02		
CAPITAL	1 000	0,01	1 000	0,02		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	7 456 761	99,99	5 085 543	99,98	2 371 218	46,63
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	453 149	6,08	474 912	9,34	(21 762)	-4,58
CLIENTS ACOMPTES RECUS	453 149	6,08	474 912	9,34	(21 762)	-4,58
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	545 113	7,31	788 164	15,50	(243 051)	-30,84
Collectif fournisseurs créditeurs	31 732	0,43	73 604	1,45	(41 872)	-56,89
FOURN. FACT. NON PARVENUES	513 382	6,88	714 560	14,05	(201 179)	-28,15
Dettes fiscales et sociales	281 570	3,78	372 836	7,33	(91 266)	-24,48
REMB FRAIS DE PERSONNEL	82		86		(3)	-3,93
CONGES A PAYER	17 251	0,23	16 030	0,32	1 222	7,62
URSSAF			7 389	0,15	(7 389)	-100,00
TICKETS RESTAURANTS	315		567	0,01	(252)	-44,44
AUDIENS (ARRCO)	331		2 243	0,04	(1 912)	-85,25
LSN ASSURANCES			881	0,02	(881)	-100,00
CH. SOC. S/ CP	9 677	0,13	7 476	0,15	2 200	29,43
ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER	2 308	0,03	1 963	0,04	345	17,59
ORG SOC FORMATION PROF A PAYER	3 426	0,05	5 287	0,10	(1 861)	-35,20
URSSAF CSG-CRDS S/DROITS			29 302	0,58	(29 302)	-100,00
PREL A LA SOURCE	1 114	0,01	1 117	0,02	(3)	-0,27
TVA COLLECTEE	155 891	2,09	224 208	4,41	(68 316)	-30,47
TVA S/FACT A ENCAIS.	91 174	1,22	76 288	1,50	14 887	19,51
Autres dettes	5 834 988	78,24	3 449 631	67,82	2 385 357	69,15
Collectif clients créditeurs	47				47	
PERCEPTIONS STE ET RANGERES	2 853 581	38,26	2 566 041	50,45	287 540	11,21
DROITS AFFECTES NON REGLES	131 958	1,77	120 714	2,37	11 244	9,31
FACT RS20 NON ENCAISSE	911 743	12,23	762 876	15,00	148 867	19,51
REPART DROITS RS 20 d	1 937 659	25,98			1 937 659	
Produits constatés d'avance	341 940	4,59			341 940	
PROD CONSTATES AVANCE	341 940	4,59			341 940	
TOTAL DUBILAN PASSIF	7 457 761	100,00	5 086 543	100,00	2 371 218	46,62

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	836 521	<i>105,07</i>	1 115 030	<i>100,02</i>	(278 509)	<i>-24,98</i>
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	796 146	<i>100,00</i>	1 114 796	<i>100,00</i>	(318 650)	<i>-28,58</i>
Production vendue Services FRANCE	796 146	<i>100,00</i>	1 114 796	<i>100,00</i>	(318 650)	<i>-28,58</i>
PRESTATIONS DE SERVICES	16 690	<i>2,10</i>			16 690	
REFACT CONV ADAMI	389 728	<i>48,95</i>	557 398	<i>50,00</i>	(167 670)	<i>-30,08</i>
REFACT CONV SPEDIDAM	389 728	<i>48,95</i>	557 398	<i>50,00</i>	(167 670)	<i>-30,08</i>
Montant net du chiffre d'affaires	796 146	<i>100,00</i>	1 114 796	<i>100,00</i>	(318 650)	<i>-28,58</i>
Subventions d'exploitation	40 036	<i>5,03</i>			40 036	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 036	<i>5,03</i>			40 036	
Reprises sur provisions, transferts de charges	328	<i>0,04</i>			328	
TRANSFT DE CHARGES EXPLOIT	328	<i>0,04</i>			328	
Autres produits d'exploitation	11		234	<i>0,02</i>	(223)	<i>-95,28</i>
PRODUITS DE NIVELLEMENT	8		3		5	<i>180,28</i>
NIVELLEMENT REPARTITIONS	3		231	<i>0,02</i>	(228)	<i>-98,66</i>
Total des charges d'exploitation	836 521	<i>105,07</i>	1 110 548	<i>99,62</i>	(274 027)	<i>-24,67</i>
Autres achats et charges externes	535 167	<i>67,22</i>	767 770	<i>68,87</i>	(232 603)	<i>-30,30</i>
SOUS TRAITANCE	27 840	<i>3,50</i>	99 718	<i>8,94</i>	(71 878)	<i>-72,08</i>
EDF - PARIS	(48)	<i>-0,01</i>	653	<i>0,06</i>	(701)	<i>-107,35</i>
FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	120	<i>0,02</i>	747	<i>0,07</i>	(628)	<i>-83,99</i>
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	112	<i>0,01</i>	667	<i>0,06</i>	(555)	<i>-83,17</i>
LOCATION IMMOB - PARIS			36 282	<i>3,25</i>	(36 282)	<i>-100,00</i>
HEBERGEMENT SITE MODULO	3 000	<i>0,38</i>	3 000	<i>0,27</i>		
EBERGEMENT OMNITECH	653	<i>0,08</i>	1 283	<i>0,12</i>	(630)	<i>-49,12</i>
HEBERGEMENT SITE OVH	4 154	<i>0,52</i>	3 145	<i>0,28</i>	1 009	<i>32,09</i>
ENTRET. REPAR. BIENS IMMOBIL.			746	<i>0,07</i>	(746)	<i>-100,00</i>
MAINTENANCE EXTINCTEURS			496	<i>0,04</i>	(496)	<i>-100,00</i>
MAINTENANCE FINAXIOME	4 668	<i>0,59</i>	5 471	<i>0,49</i>	(803)	<i>-14,67</i>
MAINTENANCE OMNITECH	11 214	<i>1,41</i>	27 811	<i>2,49</i>	(16 597)	<i>-59,68</i>
DOCUMENTATION GENERALE	58	<i>0,01</i>	4		54	<i>N/S</i>
HONORAIRES COM. AUX COMPTES	14 800	<i>1,86</i>	14 800	<i>1,33</i>		
HON. B. LEONI			50 960	<i>4,57</i>	(50 960)	<i>-100,00</i>
DQE SOFTWARE			15 562	<i>1,40</i>	(15 562)	<i>-100,00</i>
CORTEX / SMART SHEET	2 831	<i>0,36</i>	1 395	<i>0,13</i>	1 436	<i>102,96</i>
GANDI.NET			209	<i>0,02</i>	(209)	<i>-100,00</i>
HONORAIRES DIVERS	78 842	<i>9,90</i>	23 046	<i>2,07</i>	55 796	<i>242,11</i>
HONORAIRES CABINET COMPTABLE	4 370	<i>0,55</i>	3 780	<i>0,34</i>	590	<i>15,61</i>
REFACTURATION ADAMI	212 809	<i>26,73</i>	219 974	<i>19,73</i>	(7 164)	<i>-3,26</i>
REFACTURATION SPEDIDAM	161 269	<i>20,26</i>	239 628	<i>21,50</i>	(78 359)	<i>-32,70</i>
FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 104	<i>0,14</i>	1 430	<i>0,13</i>	(326)	<i>-22,77</i>
VOYAGES ET DEPLACEMENTS			51		(51)	<i>-100,00</i>
FRAIS DE DEMENAGEMENT			1 085	<i>0,10</i>	(1 085)	<i>-100,00</i>
MISSIONS			49		(49)	<i>-100,00</i>
RECEPTIONS	281	<i>0,04</i>	6 584	<i>0,59</i>	(6 303)	<i>-95,73</i>
FRAIS POST AUX	5 054	<i>0,63</i>	5 060	<i>0,45</i>	(6)	<i>-0,12</i>
TELEPHONE	468	<i>0,06</i>	1 599	<i>0,14</i>	(1 131)	<i>-70,72</i>
ONE DIRECT	200	<i>0,03</i>	1 279	<i>0,11</i>	(1 080)	<i>-84,40</i>
AUT FRAIS CIONS BANCAIRES	1 369	<i>0,17</i>	1 190	<i>0,11</i>	178	<i>14,98</i>

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
FRAIS BANCAIRES			67	0,01	(67)	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	4 341	0,55	4 065	0,36	277	6,81
FORMATION PROF CONTINUE	2 929	0,37	2 837	0,25	91	3,21
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 413	0,18	1 227	0,11	186	15,14
Salaires et traitements	153 576	19,29	189 518	17,00	(35 942)	-18,97
SALAIRES PERSONNEL PERMANENT	152 254	19,12	180 453	16,19	(28 199)	-15,63
INDEMNITE INFLATION	100	0,01			100	
VAR PROV CP	1 222	0,15	9 065	0,81	(7 844)	-86,52
Charges sociales du personnel	80 720	10,14	86 144	7,73	(5 424)	-6,30
COTISATIONS URSSAF	62 523	7,85	53 161	4,77	9 362	17,61
COTISATIONS MUTUELLE-LSN	8 660	1,09			8 660	
COTISATIONS AUDIENS (ARRCO)	20 047	2,52	15 040	1,35	5 007	33,29
COTISATIONS MEDERIC (AGIRC)	3 204	0,40	2 685	0,24	518	19,31
VAR CH SOC S' PROV CP	2 200	0,28	4 095	0,37	(1 895)	-46,28
COTISATIONS PREVOYANCE LSN	4 427	0,56	3 415	0,31	1 011	29,62
CHARGES SOCIALES RS20 CCA	(27 928)	-3,51			(27 928)	
TITRES REST AURANT	4 347	0,55	4 860	0,44	(513)	-10,56
TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL	2 093	0,26	2 378	0,21	(285)	-11,97
OEUVRES SOCIALES	554	0,07			554	
MEDECINE DU TRAVAIL	174	0,02	510	0,05	(336)	-65,88
IND FORFAIT TELETRAVAIL	420	0,05			420	
Dotation aux amortissements sur immobilisations	62 689	7,87	62 910	5,64	(221)	-0,35
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	62 689	7,87	62 910	5,64	(221)	-0,35
Autres charges de gestion courante	28		141	0,01	(113)	-80,35
DROITS D'AUTEUR & REPROD	21		135	0,01	(114)	-84,50
CHARGES DIV. DE GESTION COUR.	4		2		2	66,13
CHARGES DE NIVELLEMENT	3		2		1	26,57
NIVELLEMENT REPARTITIONS			1		(1)	-100,00
Résultat d'exploitation			4 482	0,40	(4 482)	-100,00
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts			4 482	0,40	(4 482)	-100,00
Total des produits exceptionnels			6 242	0,56	(6 242)	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 242	0,56	(6 242)	-100,00
PROD. CESSIONS IMMOB CORP.			6 242	0,56	(6 242)	-100,00
Total des charges exceptionnelles			10 724	0,96	(10 724)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opération en capital			8 631	0,77	(8 631)	-100,00
VNC IMMOB. CEDEES			8 631	0,77	(8 631)	-100,00
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions			2 093	0,19	(2 093)	-100,00
DOTATIONS AUX AMORT EXCEPT.			2 093	0,19	(2 093)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
Résultat exceptionnel			(4 482)	-0,40	4 482	100,00
Résultat de l'exercice						

**AFFECTATION DES DROITS au
31 décembre 2021**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2020 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescrits dans l'année (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés (art.L 324-17) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	fonds	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2021 (8) = (1 + 2 + 3) - (4 + 5 + 6 + 7)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) :									
- Droits exclusifs	9 088	16 239				0		9 868	15 459
- Cablo-distribution	21 565	68 939				0		89 529	975
- Rémunération équitable	1 174 184	4 436 503				0		4 434 054	1 176 633
- Copie privée sonore	19 796	348 627				0		292 054	76 369
- Copie privée audiovisuelle	255 984	1 600 298				0		1 453 938	402 344
Total OGC étrangers	1 480 617	6 470 606				0		6 279 443	1 671 780
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi									
Article L.212-3-7 (pour le droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	0	2 279 599				0		0	2 279 599
Article L.122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie)									
Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne)									
Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste-interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat de la Communauté Européenne)									
Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phono- gramme publié à des fins de commerce)									
Article L.311-1 pour la copie privée des œuvres sonores									
Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles									
<i>Sous-total</i>	<i>1 480 617</i>	<i>8 750 205</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0*</i>		<i>6 279 443</i>	<i>3 951 379</i>
Produits Financiers	0			0	0	0		0	0
Total	1 480 617	8 750 205	0	0	0	0		6 279 443	3 951 379

Sommes perçues mais non encore réparties au 31-12-2021

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant	2021	2020
- Droits exclusifs	15 459	15 459	0
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	975	975	0
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	1 176 633	1 135 392	41 241
- Copie privée sonore	76 369	76 369	0
- Copie privée audiovisuelle	402 344	402 344	0
- Copie privée type utilisation non communiqué	0		
TOTAL A	1 671 780	1 630 539	41 241
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année de perception	
En application de l'article L.212-3-7 (pour le droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)	2 279 599	2021	
Sous total 1	2 279 599		
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)			
Sous total 2	0		
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)			
Sous total 3	0		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 4	0		
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)			
Sous total 5	0		
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)			
Sous total 6	0		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 7	0		
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Sous total 8	0		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
Sous total 9	0		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
Sous total 10	0		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)			
Sous total 11	0		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)			
Sous total 12	0		
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12) = TOTAL B	2 279 599		
TOTAL A + B	3 951 379		

**Sommes perçues mais non encore réparties
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2021**

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant	année de perception	
		2020	2021
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	974,77	0,00	974,77
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	0,00	0,00	0,00
Sous total câblodistribution	974,77	0,00	974,77
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	2020	2021
- Communication au Public - Audiovisuel	200 302,28	0,00	200 302,28
- Communication au Public - Sonore	29 635,49	0,00	29 635,49
- Diffusion (prestation sonore)	42,18	0,00	42,18
- Execution Publique - Audiovisuel	108 126,04	0,00	108 126,04
- Execution Publique - Sonore	47,60	0,00	47,60
- Location - Audiovisuel	98 603,70	0,00	98 603,70
- Location - Sonore	50,16	0,00	50,16
- Mise à Disposition - Audiovisuel	595,68	0,00	595,68
- Mise à Disposition - Sonore	21 579,35	0,00	21 579,35
- Pret - Audiovisuel	3,45	0,00	3,45
- Pret - Sonore	1 135,32	0,00	1 135,32
- Reproduction -Sonore	1 483,79	0,00	1 483,79
- Retransmission - Audiovisuel	75 338,23	0,00	75 338,23
- Retransmission - Sonore	2 901,78	0,00	2 901,78
- Type d'utilisation non Communiqué	636 787,95	41 240,50	595 547,45
Sous total rémunération équitable	1 176 633,00	41 240,50	1 135 392,50



Sommes réparties mais non encore versées au 31-12-2021

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice
(cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception			
		2018	2019	2020	2021
- Droits exclusifs	80,08	21,52		58,56	0,00
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	57,25	6,76		2,08	48,41
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessous)	110 955,90	5 824,90	50 362,20	27 056,39	27 712,41
- Copie privée sonore	18 320,85	7,32	11 218,17	2 936,32	4 159,04
- Copie privée audiovisuelle	1 610,41	12,77	295,21	427,61	874,82
- Produits financiers	0,00				
TOTAL A	131 024,49	5 873,27	61 875,58	30 480,96	32 794,68

B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	année de perception			
		2018	2019	2020	2021
En application de l'article L.212-3-7 (pour le droit à la rémunération annuelle supplémentaire due au titre de l'allongement de la durée des droits)					
Sous total 1	0,00				
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)					
Sous total 2	0,00				
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)					
Sous total 3	0,00				
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)					
Sous total 4	0,00				
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)					
Sous total 5	0,00				
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)					
Sous total 6	0,00				
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)					
Sous total 7	0,00				
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)					
Sous total 8	0,00				
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)					
Sous total 9	0,00				
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)					
Sous total 10	0,00				
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)					
Sous total 11	0,00				
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)					
Sous total 12	0,00				
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12) = TOTAL B	0,00				
TOTAL A + B	131 024,49	5 873,27	61 875,58	30 480,96	32 794,68

**Sommes réparties mais non encore versées
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2021**

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à)	Montant	année de perception			
		2018	2019	2020	2021
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	12,54	6,76		2,08	3,70
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	44,71				44,71
Sous total câblodistribution	57,25	6,76	0,00	2,08	48,41

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception			
		2018	2019	2020	2021
- Communication au Public - Sonore	4 625,37		886,35	1 993,83	1 745,19
- Communication au Public Lieux Sonorisés	229,25	88,41	44,39	96,45	
- Execution Publique - Audiovisuel	0,67	0,34		0,11	0,22
- Execution Publique - Sonore	2 508,57		48,30	209,61	2 250,66
- Location - Audiovisuel	23,06		1,05	17,20	4,81
- Location - Sonore	162,85	32,75	78,60	45,94	5,56
- Pret - Audiovisuel	3,08			3,08	
- Pret - Sonore	483,50			286,52	196,98
- Radiodiffusion Sonore (Radio)	4 683,71	385,70	536,13	2 905,00	856,88
- Reproduction -Sonore	7,52	0,00	2,39	1,14	3,99
- Retransmission - Audiovisuel	121,22		24,44	96,78	
- Retransmission - Sonore	47,71		0,64	1,05	46,02
- Type d'utilisation non Communiqué	98 059,39	2 599,60	48 739,91	21 399,68	25 320,20
Sous total rémunération équitable	110 955,90	3 106,80	50 362,20	27 056,39	30 430,51



Sommes versées au 31-12-2021

Article 131-5

il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux. (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant
- Droits exclusifs	3 810,61
- Cablo-distribution	
	646,62
	3 830,54
- Rémunération équitable	
	4 227,78
	88 600,80
	12,66
	4 211,20
	53 191,24
	844 756,78
- Copie privée sonore	115 583,56
- Copie privée audiovisuelle	26 747,95
- Produits financiers	0,00
TOTAL A	1 145 619,74
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 1	0,00
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 2	0,00
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 3	0,00
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 4	0,00
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 5	0,00
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
	Retransmission par Câble - Audiovisuel 0,00
	Retransmission par Câble - Sonore 0,00
Sous total 6	0,00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	
	Communication au Public - Audiovisuel 0,00
	Execution Publique - Audiovisuel 0,00
	Location - Sonore 0,00
	Radiodiffusion Sonore (Radio) 0,00
	Type d'utilisation non Communiqué 0,00
Sous total 7	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	0,00
Sous total 8	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	0,00
Sous total 9	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 10	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 11	0,00
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0,00
TOTAL A + B	1 145 619,74

Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles

Article 131-6

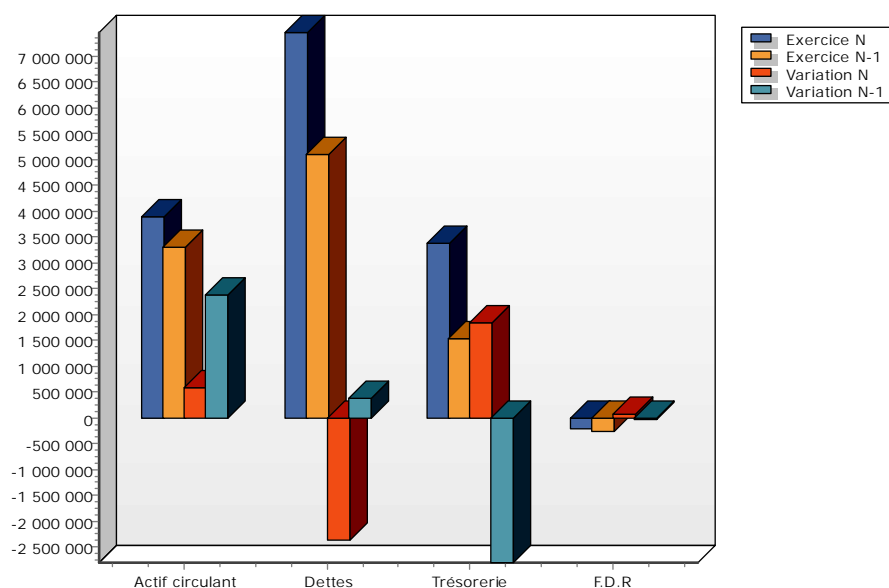
il s'agit des sommes irrépartissables pratiques du fait de la prescription et/ou des irrépartissables juridiques.

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	irrépartissables pratiques	irrépartissables juridiques	2021
- Droits exclusifs	0,00		0,00
- Droits exclusifs		0,00	0,00
- Cablo-distribution	0,00		0,00
- Cablo-distribution		0,00	0,00
- Rémunération équitable			0,00
Communication au Public - Audiovisuel	0,00		0,00
Execution Publique - Audiovisuel	0,00		0,00
Location - Sonore	0,00		0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)	0,00		0,00
Type d'utilisation non Communiqué	0,00		0,00
Communication au Public - Audiovisuel		0,00	0,00
Execution Publique - Audiovisuel		0,00	0,00
Location - Sonore		0,00	0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)		0,00	0,00
Type d'utilisation non Communiqué		0,00	0,00
- Produits financiers	0,00		0,00
- Produits financiers		0,00	0,00
TOTAL A	0,00	0,00	0,00
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	irrépartissables pratiques	irrépartissables juridiques	2021
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	0,00		0,00
		0,00	0,00
Sous total 1	0,00	0,00	0,00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Communication au Public - Audiovisuel	0,00		0,00
Execution Publique - Audiovisuel	0,00		0,00
Location - Sonore	0,00		0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)	0,00		0,00
Type d'utilisation non Communiqué	0,00		0,00
Communication au Public - Audiovisuel		0,00	0,00
Execution Publique - Audiovisuel		0,00	0,00
Location - Sonore		0,00	0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)		0,00	0,00
Type d'utilisation non Communiqué		0,00	0,00
Sous total 2	0,00	0,00	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
	0,00		0,00
		0,00	0,00
Sous total 3	0,00	0,00	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
	0,00		0,00
		0,00	0,00
Sous total 4	0,00	0,00	0,00
(1+2+3+4) = TOTAL B	0,00	0,00	0,00
TOTAL A + B	0,00	0,00	0,00

Tableau de Financement

		31/12/2021			31/12/2020
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	1 925 116	2 204 743	279 627	1 844 649
	Autres créances	1 376 272	1 682 508	306 235	532 338
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 301 388	3 887 251	585 863	2 376 987
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	788 164	545 113	243 051	(460 327)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	4 297 379	6 911 647	(2 614 269)	842 068
	TOTAL DETTES A COURT TERME	5 085 543	7 456 761	(2 371 218)	381 742
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(1 784 154)	(3 569 510)	(1 785 355)	2 758 729
TRESORERIE	Disponible	1 519 302	3 366 357	1 847 054	(2 806 202)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	1 519 302	3 366 357	1 847 054	(2 806 202)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(264 852)	(203 153)	61 699	(47 473)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Rapport de gestion des co-gérants pour l'année 2021 comprenant le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil de gérance

① **Situation de la société durant l'exercice écoulé.**

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2021.

Les comptes de ce seizième exercice clos au 31 décembre 2021 traduisent les opérations réalisées.

② **Faits caractéristiques de l'exercice.**

L'exercice 2021 a une nouvelle fois été marqué par la crise sanitaire de la COVID 19. Cependant et malgré la pandémie, les chiffres de perception en provenance des organismes de gestion collective étrangers ont augmenté pour l'année 2021 par rapport à l'année 2020.

La SAI a poursuivi ses objectifs tout en continuant à optimiser ses coûts de structure opérationnelle.

Aucune embauche n'a eu lieu au cours de l'exercice 2021. La SAI a fait appel à partir de septembre 2021 à un Directeur de Programme, en tant que prestataire, avec pour mission de redéfinir et poursuivre la stratégie de réalisation des projets confiés à la SAI, notamment en matière de systèmes d'information. Plus précisément il s'agit de réaliser les outils de répartition et de paiement de la rémunération supplémentaire de 20% aux artistes éligibles, de finaliser la présence de la SAI dans les bases de données internationales IPD (artistes-interprètes) et VRDB (enregistrements), et enfin de poursuivre le travail de préparation de la répartition commune des rémunérations légales (rémunération pour copie privée et rémunération équitable). Sa mission consiste aussi à réviser le schéma directeur des systèmes d'information et à suivre et coordonner l'ensemble de la réalisation de ces projets.

Sur plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 25 juin 2021. Le conseil de gérance s'est réuni 10 fois. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 23 juin 2021 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, conformément à nos prévisions, la SAI a réalisé ses premières perceptions, à la suite de nombreuses négociations et mises en demeure faites auprès des majors de l'industrie phonographique ainsi que leur organisation professionnelle.

Le montant total des perceptions encaissées au titre de la rémunération supplémentaire de 20% pour l'année 2021 a été de 2 507 559 €.

Les premières répartitions et paiements à ce titre auront lieu en 2022.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI puis « traitées » par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 6.470.606€ au cours de l'année 2021. Elle a procédé au cours de l'année 2021 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 1.145.620€. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont membres.

Au titre de la répartition des rémunérations légales par la SAI (copie privée et rémunération équitable), les travaux visant à l'élaboration de règles de répartition communes se sont poursuivis en 2021, de même que le rapprochement des bases enregistrements et artistes-interprètes, aux fins de constitution de référentiels commun.

③ Normes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n° 2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

④ Evolution prévisible.

Un ralentissement ou une baisse des perceptions en provenance de l'étranger, issues essentiellement de la rémunération équitable et de la rémunération pour copie privée, reste à prévoir sur l'exercice 2022 en raison de la crise sanitaire encore incertaine et compte tenu d'un décalage dû au mode de perception. De plus la situation géopolitique internationale pourrait affecter certains territoires.

Il est prévu de procéder en 2022 au paiement des premières perceptions de la rémunération supplémentaire de 20% en provenance des producteurs en 2021.

Enfin, il est prévu que toutes les activités liées à la préparation de la répartition commune des licences légales se poursuivent.

L'Adami et la Spedidam ont préparé un avenant à leur accord du 17 octobre 2016, dont la la SAI sera également signataire. Cet avenant a pour objet de faire évoluer l'accord selon les 3 axes suivants : créer le référentiel de données commun aux trois sociétés ; réviser en conséquence les échéances du calendrier des travaux ; prévoir les livraisons de données, à partir du référentiel commun, aux bases de données internationales gérées par le SCAPR. Cet avenant sera signé au début de l'année 2022



CABINET SAMAMA

Expert comptable / Commissaire aux comptes
EXPERT-COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
E-mail : eric.samama@samexpert.fr

SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES SAI

SOCIETE CIVILE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 478 621 575

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux
1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété
intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu
à l'article L. 326-1 du même code**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Associés.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société La Société des Artistes Interprètes (SAI) et en application des articles L. 326 8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de vos Co- Gérants à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, et des données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

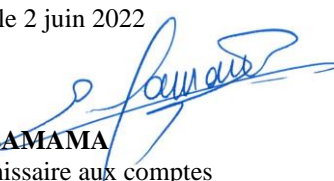
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Paris, le 2 juin 2022


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris
12 rue du Rocher
75008 PARIS